



Expert d'assuré ou avocat suite à un sinistre

Par **laurarose**, le **06/06/2013** à **10:23**

Bonjour à tous,

J'ai eu un sinistre immobilier, incendie, dans une maison m'appartenant.

Depuis plusieurs jours je reçois des appels et des visites d'expert assuré, allant jusqu'à faire du harcèlement téléphonique pour que je les contacts pour me proposer leurs services à 5% HT.

Je souhaiterais tout d'abord savoir si il est obligatoire de prendre un expert d'assuré et si cela sert vraiment a quelque chose? Une contre-expertise ne suffirait-elle pas pour contre dire l'expert de l'assurance?

De plus j'aimerais savoir quel s'il me propose 5% HT signifie que le TTC c'est moi qui doit mettre la main au portefeuille?

Ou bien serait-il plus prudent de prendre un avocat spécialisé dans les assurances qui pourrait me conseillé et éventuellement faire les démarches?

Je vous remercie de votre aide.

cordialement

Laurarose

Par **moisse**, le **06/06/2013** à **11:12**

Bonjour à vous.

C'est une démarche classique.

Les entreprises n'hésitent pas à s'entourer de ce genre d'experts à condition d'être en mesure de le sélectionner.

En effet ce sont en général des requins que de nombreux assureurs respectent pour leur

compétence aussi bien technique que juridique, et leur âpreté au gain.

Pour un particulier il est certain que l'assureur va minimiser ses garanties, tenter de garantir une valeur reconstruction plutôt que valeur à neuf si prévue au contrat, argumenter sur la vétusté, chipoter sur la valeur du mobilier, sa présence effective, les factures (qui ont en général brûlé aussi...)

Si vous avez le sentiment d'être dans ce cas, il sera toujours temps de vous constituer avocat.

P.S. La TVA augmente bien sur le coût pratique de l'intervention.

Par **chaber**, le **06/06/2013** à **11:56**

bonjour

Pour un sinistre important, il vaut mieux avoir recours un expert d'assuré, plutôt que d'être seul face à l'expert de l'assureur.

Cette solution est d'ailleurs incluse dans les contrats au titre de la garantie Honoraires d'expert à concurrence de 5 % du montant de l'indemnité. (à savoir les honoraires sont généralement de 10%, mais à discuter).

Il existe de grands cabinets d'experts indépendants avec qui je travaille parfois.

Le recours à un avocat est la solution ultime, rarement appliquée, puisqu'il y a expertise contradictoire.

[citation] tenter de garantir une valeur reconstruction plutôt que valeur à neuf si prévue au contrat[/citation] Sauf très rares exceptions les assurances particuliers comprennent la garantie valeur à neuf.

Un premier règlement est effectué Vétusté déduite. La Valeur à neuf (ou paiement différé) est réglée sur justificatifs (dans les 2 ans)

Par **laurarose**, le **08/06/2013** à **12:41**

Bonjour à tous,

Merci de vos réponses.

L'expert de l'assurance est venue jeudi pour faire l'expertise. Il m'a dit qu'il fallait faire une mesure conservatoire ou mise en sécurité de la maison (je ne sais pas quel terme est le bon) pour la maison mais qu'avant il devait demander plusieurs devis ce qui me paraît étrange étant donné qu'il s'agit normalement d'une urgence car ils annoncent de la pluie et des orages vers chez moi et cela risque d'endommager la maison et celle de ma voisine.

Est-ce normal qu'un expert demande des devis pour la mesure conservatoire ou mise en sécurité d'une maison?

Je vous remercie de votre aide.

Bonne journée à tous

Par **chaber**, le **10/06/2013** à **07:44**

bonjour

Je comprends votre angoisse car il est prévu dans les conditions générales, rubrique sinistres "Aussitôt qu'un sinistre se déclare, l'assuré doit user de tous les moyens en son pouvoir pour en arrêter la progression, sauver les biens assurés et veiller ensuite à leur conservation"

ceci sous-entend également de prendre les mesures de protection (bâchage par exemple) pour éviter une aggravation.

ceci est valable tant pour vous que pour votre voisin.

Je ne peux que vous encourager à prendre un expert d'assuré qui sera à même de vous conseiller au mieux et établir votre réclamation

Par **laurarose**, le **10/06/2013** à **20:15**

Bonjour à tous,

Je vous remercie pour votre message, j'ai fais comme vous m'aviez conseillé j'ai pris un expert d'assuré qui est en train de faire le nécessaire pour que la maison soit bâché.

Je vous souhaite une bonne soirée.

Cordialement